

2024-05-82



N° de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 13 mai 2024 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Est/sont absents:

Siège #1 - Guy Marcoux

Siège #2 - Claudia Labrie

Siège #3 - Yvan Tardif

Siège #4 - Frédéric Fournier

Siège #5 - Gina Cloutier

Siège #6 - Jayson Byrns

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par madame Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 GREFFE
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2024
 - 3.3 Avis de motion / Règlement # 2024-07 sur l'installation et l'entretien des compteurs d'eau
- 4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer
 - 4.2 Règlement emprunt camion citerne / Financement temporaire
 - 4.3 Programme Municipalité amie des aînés (MADA) Mise sur pied et mandat du comité de pilotage pour la mise à jour de la politique et du plan d'action MADA
 - **4.4** Mobilisation massive pour conserver les points de services de Desjardins
- 5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 5.1 Mandat courtier immobilier
 - 5.2 Mandat pour réalisation des plans et devis du nouveau développement (prolongement rue Vachon)





2024-05-83

2024-05-84

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

6 - LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Autorisation demande permis de boisson / Festiballe 2024
- **6.2** Embauche des monitrices et de la coordonnatrice du camp de jour 2024
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Achat appareils respiratoires
- 8 HYGIÈNE DU MILIEU
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Contrat tonte gazon
 - 9.2 Demande de permis au MTQ pour l'installation d'une lumière de rue à l'intersection des routes 275 et 216
- 10 CORRESPONDANCE
- 11 AFFAIRES NOUVELLES
- 12 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3 GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 avril dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2024

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 mai dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

3.3 - Avis de motion / Règlement # 2024-07 sur l'installation et l'entretien des compteurs d'eau

Avis de motion au règlement # 2024-07 « Règlement sur l'installation et l'entretien des compteurs d'eau »

Je, soussigné, madame Claudia Labrie, conseillère, donne avis de motion que le règlement # 2024-07 sur l'installation et l'entretien des compteurs d'eau sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est joint au présent avis de motion.

Les conseillers demandent dispense de lecture du règlement, ceux-ci en ayant déjà pris connaissance.

L	.e	CO	ns	eil	le





N° de résolution

2024-05-85

2024-05-86

2024-05-87

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'avril 2024 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 144 420.67\$
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 43 145.34 \$ soit accepté.

4.2 - Règlement emprunt camion citerne / Financement temporaire

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2024 la municipalité de Frampton a adopté le règlement 2024-05, Règlement décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe citerne et divers accessoires, comportant une dépense de 467 195\$ et un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE le 18 avril 2024, le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la municipalité de Frampton fasse une demande d'emprunt temporaire reliée au règlement 2024-05 (Règlement décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe citerne et divers accessoires, comportant une dépense de 467 195\$ et un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans) au montant de 467 195\$ à la Caisse populaire de la Nouvelle-Beauce;

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Jean Audet, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cindy Paradis, à signer pour et au nom de la municipalité de Frampton les documents afférents au financement;

4.3 - Programme Municipalité amie des aînés (MADA) - Mise sur pied et mandat du comité de pilotage pour la mise à jour de la politique et du plan d'action MADA

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a obtenu une réponse favorable de la ministre responsable des Aînés et déléguée à la Santé à la demande d'aide financière au volet 1 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) déposée le 13 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait confirmé par résolution son intention d'intégrer la démarche collective pour la mise à jour du volet aîné de sa politique familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement souligne la volonté d'encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et de concrétiser une vision d'une société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche exige la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage pour réaliser la mise à jour du volet MADA de la Politique familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la démarche exige la nomination d'un ou d'une élue responsable du dossier « aînés »;





Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

CONSIDÉRANT QUE la démarche exige de réserver deux sièges au sein du comité de pilotage pour les personnes représentant les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la démarche exige d'inviter une personne représentante du CISSS du territoire pour siéger au comité de pilotage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier, appuyé par monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité:

- QUE la Municipalité de Frampton procède à la création d'un comité de pilotage pour la mise à jour du volet aîné de sa politique familiale et des aînés.
- QUE le comité de pilotage ait pour mandat et rôles :
 - Mandat :
 - De prendre connaissance du bilan du dernier plan d'action de la Politique familiale et des aînés;
 - D'assurer la mise à jour du volet aîné de la Politique familiale et des aînés et du plan d'action;
 - Déterminer un cadre pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.
 - Rôles:
 - D'actualiser les portraits de la communauté locale;
 - D'établir les stratégies pour consulter la population;
 - De valider les enjeux identifiés;
 - De recommander un projet de mise à jour de la politique et du plan d'action ainsi que les budgets nécessaires au conseil municipal;
- QUE le conseil municipal confirme la nomination de monsieur Yvan Tardif comme responsable du dossier « aîné »;
- **QUE** les intervenants du CISSS soient invités à participer au comité de pilotage via le soutien de la MRC dans le cadre de la démarche collective.
- QUE deux sièges soient réservés au comité pour des représentants de la population aînée.
- **QUE** madame Geneviève Pelletier soit nommé(e) responsable de la coanimation du comité de pilotage avec le soutien de la MRC dans le cadre de la démarche collective.

4.4 - Mobilisation massive pour conserver les points de services de Desjardins

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre municipalité compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre municipalité;

ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

ATTENDU QUE notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu unanimement:

- QUE le conseil de notre municipalité joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et

2024-05-88





2024-05-89

2024-05-90

2024-05-91

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté;

 QUE cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.1 - Mandat courtier immobilier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du terrain situé au 105, rue Vachon à Frampton, lot # 4 798 451;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre en vente ledit terrain par le biais d'un courtier immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire confier à monsieur Jacques R. Blier, courtier immobilier et résident de Frampton, le mandat de procéder à la vente dudit terrain situé au 105, rue Vachon, Frampton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu unanimement:

- de donner le contrat de courtage à monsieur Jaques R. Blier pour la vente du terrain situé au 105, rue Vachon à Frampton, lot # 4 798 451;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cindy Paradis, à agir à titre d'intermédiaire avec le courtier immobilier;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cindy Paradis, à signer tous les documents afférents au contrat de courtage, tout acte relatif à la cession, vente ou tout contrat ou autres documents nécessaires à la réalisation de la vente du terrain situé 105, rue Vachon, Frampton, lot # 4 798 451.

5.2 - Mandat pour réalisation des plans et devis du nouveau développement (prolongement rue Vachon)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Frampton souhaite réaliser un nouveau développement, lequel sera la prolongation de la rue Vachon;

CONSIDÉRANT QUE le 10 mai dernier, Stantec Experts-conseils Itée a transmis une proposition d'honoraires pour la conception et la réalisation du projet au montant de 25 600\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gina Cloutier et résolu unanimement de confier la gestion à Stantec Experts-conseils Itée de la réalisation des plans et devis pour le nouveau développement, lequel sera la prolongation de la rue Vachon, au montant de 25 600,00\$ plus taxes;

6 - LOISIRS ET CULTURE

6.1 - Autorisation demande permis de boisson / Festiballe 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Frampton doit demander un permis de réunion afin de vendre de l'alcool lors de l'activité du Festiballe qui se tiendra du 22 au 25 août 2024 au Terrain des Loisirs situé au 1, rue des Loisirs à Frampton;

ATTENDU QUE ce terrain appartient à la municipalité;





2024-05-92

2024-05-93

2024-05-94

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu unanimement par ce conseil d'autoriser Madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière, de déposer une demande de permis de réunion pour l'activité du Festiballe;

6.2 - Embauche des monitrices et de la coordonnatrice du camp de jour 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton était à la recherche de monitrices et d'une coordonnatrice pour la saison estivale 2024 du camp de jour de Frampton;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée à cet effet et que nous avons reçu 13 candidatures;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du processus d'embauche, des entrevues ont été effectuées par le personnel administratif de la municipalité qui n'impliquait aucunement les élus;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles au poste 02-701-20-141-00;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Guy Marcoux et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Frampton procède à l'embauche de Emy Pouliot comme coordonnatrice du camp de jour et que la Municipalité procède également à l'embauche de Taycia Murekatete, Angèle Perreault, Alexia Henry, Thalya Turmel et Maxime Turcotte comme monitrices du camp de jour;

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Achat appareils respiratoires

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions, les pompiers ont besoin d'appareils de protection respiratoire;

CONSIDÉRANT QUE dans son programme triennal d'immobilisations, la municipalité a prévu le remplacement de 2 appareils pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la compagnie Aréo-Feu au montant de 19 725,00\$ plus les taxes pour les deux (2) appareils;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au compte 23-030-00-650-00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de deux (2) appareils de protection respiratoire de la compagnie Aréo-Feu au montant de 19 725,00\$ plus taxes.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Contrat tonte gazon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des prix auprès de trois (3) soumissionnaires pour la tonte de gazon sur les terrains de la municipalité pour les années 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission, à savoir:

- Les Pelouses Forgues au montant de 26 596,00\$ plus les taxes pour les années 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;





2024-05-95

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers:

- QUE la municipalité retienne la soumission de Les Pelouses Forgues pour les années 2024 et 2025 au montant de 26 596,00\$ plus les taxes;
- QUE des travaux supplémentaires (hors contrat) soient tarifés au taux horaire de 90,00\$ / heure.
- 9.2 Demande de permis au MTQ pour l'installation d'une lumière de rue à l'intersection des routes 275 et 216

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des demandes de ses citoyens pour installer une lumière de rue à l'intersection des routes 275 et 216.

CONSIDÉRANT QUE cette intersection n'est pas éclairée;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection appartient au Ministère des transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'un permis pour effectuer des travaux sur une portion de route appartenant au Ministère des transports;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis doit être appuyée par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu à l'unanimité de transmettre une demande de permis au Ministère des Transports du Québec afin de permettre la réalisation des travaux d'installation d'un éclairage de rue à l'intersection de la Route 275 et de la Route 216.

- 10 CORRESPONDANCE
- 11 AFFAIRES NOUVELLES
- 12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Talbot voulait savoir s'il y avait du développement au niveau du coin de la route Brennan et 275. Des réponses lui sont données.

Monsieur Daniel Blier a posé certaines questions sur les compteurs d'eau et des réponses lui ont été données.

Une citoyenne a demandé des informations concernant le terrain derrière la caserne des pompiers. Des réponses lui sont données.

Monsieur Réal Pouliot a posé quelques questions concernant les travaux prévus dans les rangs.

2024-05-96

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 29, il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu, de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Jean Audet

Maire

Cindy Paradis

Directrice générale et greffière-trésorière